

**La négociation de l'accord alternance s'est achevée le 9 septembre dernier. Après trois réunions plénières, la Direction a choisi de maintenir son cap, sans tenir compte de nos alertes.**

## Un accord qui manque d'ambition

La version 2025 de cet accord manque clairement d'ambition. Elle reprend presque à l'identique la précédente version, sans amélioration notable.

Au lieu d'ouvrir davantage le recrutement, la Direction resserre ses objectifs sur les seuls métiers techniques, alors que l'accord précédent fixait des objectifs plus larges.

Et surtout, la dernière rédaction introduit une mesure qui relève davantage de la mesquinerie, en contradiction avec les ambitions d'attractivité de l'accord.

## Frais professionnels : un recul inacceptable

Cet accord prévoit que les alternants soient **remboursés au réel** de leurs frais professionnels, dans la limite du barème URSSAF.

**Pour FO Énergie, c'est inadmissible.**

- Soupçonner les alternants de vouloir « s'enrichir » avec leurs déplacements est scandaleux.
- Ils perçoivent déjà, pour la plupart, une rémunération inférieure au SMIC.
- Ce dispositif introduit une inégalité de traitement entre agents statutaires et alternants.
- Enfin, il constitue un précédent inacceptable : en instaurant le remboursement au réel, il prépare la remise en cause des remboursements forfaitaires, pourtant la norme dans les IEG.



Ce point est pour nous un véritable **cheval de Troie**, annonciateur d'une attaque prochaine contre la PERS 793. Dans ces conditions, nous ne voyons aucune raison de nous féliciter de la signature de cet accord.

## « Pas de compromis sur les acquis

**FO Énergie refuse de s'associer à cette dangereuse remise en cause de nos acquis.**

**Les alternants méritent mieux que des petites économies faites sur leur dos.**

**Il en va de la responsabilité de la Direction de faire mieux que ça.**